

Effets du « Pacte » : Le point de vue des inspecteurs-trices

Les remplacements de courte durée dans le second degré : Un « Pacte » sans impact ?

Durant des années, il a eu un consensus dans le second degré pour considérer qu'il n'était pas pertinent de remplacer les absences courtes, pour d'évidentes raisons pédagogiques. En effet, compte tenu des progressions pédagogiques nécessairement mises en œuvre par les enseignants, il a été à juste titre considéré qu'il n'était pas possible, sur un temps trop court, qu'un véritable travail pédagogique utile et efficace soit mis en œuvre. Il était par ailleurs entendu que des absences courtes, les éventuels petits retards pourraient être aisément rattrapés au retour du professeur absent.

Or, depuis un discours récent du Président de la République nous sommes sommés de considérer que le remplacement « du jour au lendemain » des professeurs doit être une priorité.

Or, dans la réalité, qu'observons-nous ?

- Nous observons l'aggravation des problèmes de remplacements, **pour les remplacements longs**, qui sont ceux qui représentent un véritable enjeu en termes de progression des enseignements et des apprentissages. Cette aggravation est due à un manque toujours plus important de TZR, faute de recrutements suffisants.
- Face à ce problème de plus en plus grave, nous nous étonnons que la focale soit mise, via le pacte, sur les remplacements de courte durée, alors qu'elles ne représentent pas un véritable enjeu en terme d'apprentissage, malgré la dramatisation artificielle à laquelle se livrent les discours politiques qui agrègent les heures perdues (les fameux « 2,5 millions d'heures »). Or, l'approche comptable n'a pas, pour nous, de sens pédagogique : 30 professeurs absents une journée ou 1 professeur absent 30 jours, c'est comptablement la même chose, mais l'impact pédagogique est très différent !!!

Le pacte, centré sur des remplacements inutiles, ne va en rien résoudre le problème de fond des absences longues non remplacées. En revanche, il introduit un flou au sujet des référentiels disciplinaires, l'absence d'un professeur pouvant être remplacée par un professeur d'une autre discipline. Il aboutit aussi à déstabiliser le bon fonctionnement des établissements par son impact sur les EDT et par la dégradation possible des relations entre collègues.

Par ailleurs, en lycée, la réforme « Blanquer » a pratiquement fait disparaître le groupe classe ce qui rend la mise en place de ce type de remplacements techniquement irréalisable. En effet, chaque groupe d'EDS correspond à un regroupement particulier d'élèves qui peuvent ne pas avoir d'autres cours en commun.

En tant que garants du bon fonctionnement du système éducatif, les inspecteurs ne peuvent en aucun cas cautionner un système qui n'est qu'un outil de communication qui aggrave le problème qu'il affirme résoudre.

Impact négatif dans le 1^{er} degré : Vers un creusement des inégalités scolaires !

C'est à un véritable creusement des inégalités que nous pourrions assister avec la mise en œuvre du pacte. En effet, soutien ou stage de réussite avec autorisation des parents ne concerneront pas forcément les élèves qui en ont le plus besoin, puisque l'offre de soutien dépendra du choix des enseignants de se « pacter » ou non. Ainsi, on peut très bien imaginer une école de quartier populaire où l'offre sera inexistante, alors que qu'une école de centre-ville sera fortement dotée...

Plusieurs raisons à cela, qui sont loin de relever de la seule volonté syndicale comme le ministère voudrait le faire croire afin de culpabiliser les collègues enseignants.

Il y a par exemple des personnels qui ne peuvent pas rester le soir car ils habitent loin, où dont la charge de famille ne permet pas de réaliser des heures annexes à leur obligation de service. Il y a aussi les personnels qui demanderont naturellement à intervenir dans les collèges de leur secteur de résidence et pas dans le collège en REP où ils exercent.

Pour ce qui est des projets, il y a fort à craindre que des professeurs des écoles qui étaient investis sans rémunération, ne feront désormais que ce qui est reconnu dans le pacte... Le risque d'effet inverse est immense !

Enfin nous observons déjà des pratiques très différentes d'un département à un autre qui marquent déjà de lourdes inégalités territoriales :

- Des enveloppes pacte qui pour certains départements sont ventilées arbitrairement par circonscription.
- Chaque recteur et dasen ont des approches différenciées sur la répartition des enveloppes ce qui crée des inégalités. Certains départements ventilent par mission dans chaque circonscription alors que pour d'autres, la ventilation se fait par école en fonction des particularités de l'école.
- Dans des départements, des enveloppes pour les équipes de circonscription dans d'autres non.
- L'attractivité du pacte va empêcher les enseignants de se tourner vers d'autres besoins d'élèves ex APADHE (SAPAD)